



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

RAPPORT MORAL

Assemblée générale du 14 avril 2018

Je suis particulièrement heureux de vous présenter cette année les actions de notre Fédération et les perspectives pour la chasse.

Heureux car tous les voyants sont au vert. Certes à des degrés différents mais quand même au vert.

Je vais les aborder successivement en partant du niveau départemental au niveau national.

Tout d'abord, « le permis de chasser à 0 € » est venu bouleverser nos habitudes et nos certitudes. Oui, la chasse est une activité qui intéresse nos concitoyens pour peu que l'on sache s'intéresser à eux.

Notre communication et cette offre pour découvrir gratuitement notre activité pendant une saison de chasse ont su rencontrer leur public.

Je suis heureux car nous gagnons des nouveaux chasseurs chaque année depuis sa mise en œuvre. Nous avons stoppé notre lente érosion. Il ne tient désormais qu'à chacun d'entre nous à poursuivre nos efforts et à transmettre notre passion et nos savoir-faire.

Je vous invite tous à appliquer la gratuité à tous ces nouveaux chasseurs sans se poser de question car l'enjeu pour nous est de faire face à une diminution prévisible du nombre de chasseurs car la pyramide des âges nous est défavorable.

Nous devons aussi les accueillir chaleureusement et les intégrer avec bienveillance. Ainsi, la chasse gardera son caractère universel et fédérateur.

Les résultats chiffrés de notre opération vous seront présentés tout à l'heure par notre secrétaire, Michel DANILO.

Ensuite, vous le savez aussi, nous avons élaboré notre troisième schéma départemental de gestion cynégétique pour la période 2018-2024.

Il est le fruit des bilans de nos deux précédents schémas et de nombreuses réunions avec vos représentants, vos professionnels et les responsables des associations spécialisées départementales de chasse.

Les grandes orientations de ce dernier vous seront présentées par Joël WALKENÄERE.

Je tiens à vous préciser qu'il est le fruit d'une concertation réglementaire avec la chambre d'agriculture, la FDSEA, les représentants de la propriété privée et les représentants des intérêts forestiers.

Concernant le sanglier, je dois vous dire que le dialogue entre vos représentants chasseurs et ceux des agriculteurs a toujours été franc et constructif.

Je considère qu'il est temps que les chasseurs et les agriculteurs réinvestissent une relation qu'ils ont laissé s'effiloche. Les uns reprochant la disparition du petit gibier des territoires par des politiques agricoles indifférentes à la biodiversité ; les autres dénigrant une activité qu'ils considèrent de loisir.

Nous chasseurs savons bien que notre activité va bien au-delà du simple loisir. Elle remplit de vraies missions d'intérêt général en matière de sécurité, d'éducation à l'environnement, de biodiversité, de santé animale ou humaine.

C'est ce que notre schéma s'est attelé à rappeler.

Et c'est ce que notre Fédération nationale des chasseurs a mis en valeur en étant la première association à répondre à une demande des instances européennes en mesurant les apports de notre pratique à la société et à la nature. Je vous renvoie à l'étude du BIPE de novembre 2017.

Ce ne sont ainsi pas moins de 2,9 milliards d'euros de services écosystémiques apportés par les chasseurs à la société à travers les aménagements du territoire, les restaurations de la biodiversité, les entretiens paysagers, les animations dans les villages, les participations aux fêtes traditionnelles, l'éducation à la nature, etc.

A côté de cette contribution, l'économie réelle de la chasse représente un flux financier annuel de 3,9 milliards d'euros, ce qui constitue un apport très conséquent pour de nombreux secteurs économiques du monde rural ainsi que des ressources non négligeables pour l'Etat en termes de taxes, TVA et d'impôts divers.

Certains voudraient, pour des raisons idéologiques, voir demain une chasse administrée par des agents de l'Etat à un coût démesuré et une efficacité réduite. C'est en plus toute cette richesse apportée à la société et à la nature par les chasseurs qui disparaîtrait.

Des travaux récents du CNRS et du Muséum d'histoire naturelle ont fait part de la disparition à une vitesse « vertigineuse » des oiseaux des campagnes françaises. Ce déclin, un tiers en quinze ans, est largement dû aux pratiques agricoles.

Leur dernier rapport précise que ce n'est pas un problème d'agriculteurs mais de modèle agricole : si on veut enrayer le déclin de la biodiversité dans les campagnes, il faut en changer, avec les agriculteurs.

La régulation des nuisibles, la gestion des espèces, la restauration de la biodiversité ne peut passer que par une relation de confiance et un réinvestissement des relations sur le terrain entre agriculteurs et chasseurs.

Notre nouveau schéma départemental de gestion cynégétique se veut être le cadre de cette nouvelle ère.

Il souffre néanmoins d'une compatibilité au programme régional de la forêt et du bois imposée par les forestiers qui va à l'encontre de l'histoire et des nouvelles relations entre les hommes et la nature.

Cette compatibilité est même scandaleuse quand on sait que notre schéma départemental est le seul document devant être compatible alors que tous les autres documents d'orientation régionaux, départementaux et locaux arrêtés par l'Etat ou par les collectivités publiques ayant une incidence sur la forêt et la filière bois doivent pour leur part uniquement tenir compte du programme régional de la forêt et du bois.

Les forestiers n'ont vraisemblablement pas tiré les leçons des quarante dernières années de politiques agricoles et ils font le choix d'un ultra - productivisme et d'un rapport de force qui amèneront au déclin de la biodiversité dans leur forêt et démonétiseront leur valeur cynégétique.

On ne peut qu'espérer que ce que la loi a fait, la loi le défasse un jour dans un souci d'égalité car il n'est plus concevable que l'Etat impose aux autres ce qu'il ne s'applique pas à lui-même.

Vous voyez, je veux être dans mon rapport moral sans langue de bois. A mon âge, seul m'intéresse l'avenir de notre activité pour les chasseurs et pour tous ces nouveaux chasseurs qui nous rejoignent.

Enfin, Comme vous le savez tous car la presse en a fait un large écho, le dossier important de la réforme de la chasse française a fait l'objet d'une très large volonté collégiale de vouloir la lancer à plus de 92 % des présidents de fédération départementale des chasseurs dont le vôtre. Je parle du permis national à 200 € à l'horizon du 1^{er} juillet 2019.

Ce permis répond à une évolution sociale rapide de la chasse comme nous n'en avons jamais connu. Le monde qui nous entoure, et je dirais même notre monde, perçoit à travers nos nouveaux pratiquants une conception de la pratique de la chasse comme nous n'aurions pu l'imaginer il y a encore quelques années. La chasse qui fut la mienne, qui fut la vôtre, ne sera plus celle de nos enfants et de nos petits-enfants. En effet, si 82% de nos chasseurs chassent encore dans leur village, le chiffre de 85% de ces jeunes nouveaux chasseurs qui se déplacent au-delà de leur frontière départementale doit nous interpeller.

Souvent, nous n'avons pas été capables de prévoir l'avenir de notre passion et je dirais même que parfois nous avons raté son présent.

Cette réforme demeurera un moment historique qui marquera l'histoire cynégétique de notre pays et dont les répercussions politiques, sociales et financières toucheront directement nos structures, l'ensemble des chasseurs français qui le souhaitent et bien sûr l'intégralité de notre filière chasse.

Le postulat de départ a été de rendre une forme d'accessibilité et de mobilité de la chasse pour favoriser son développement. Imaginer de baisser le coût d'un permis national pour le ramener à 200 euros, soit 50% de sa valeur actuelle ne sera pas chose aisée et dépendra de notre président de la République de vouloir ou non faire de la

chasse française un acteur moderne de la préservation et de la restauration de nos espaces et nos espèces.

Je tiens aussi à préciser que, contrairement à ce qu'on a pu entendre ou lire ces derniers jours, il ne s'agit pas « d'un cadeau d'Emmanuel Macron aux chasseurs » car ce n'est pas l'argent du contribuable qui est donné mais celui du chasseur lui-même qu'il paye pour avoir droit à sa validation nationale.

Et comme je l'ai dit précédemment les chasseurs contribuent seuls sur leurs propres deniers à hauteur de 73 millions d'euros pour la police de la chasse et de l'environnement et de 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs...

Sur ce sujet des dégâts de gibier, il est une autre dernière certitude, c'est que parallèlement à l'avancée politique de cette réforme, il est impératif de l'accompagner de quelques modifications concernant la problématique des dégâts causés par les sangliers.

Il n'est en effet plus acceptable que seuls les chasseurs financent les dégâts car l'équilibre entre je paye tous les dégâts, donc je gère tous les territoires, est depuis longtemps rompu. Les nombreux territoires soustraits à la chasse rendent de plus en plus difficile une régulation plus efficace. Pour répondre à ce devoir vis-à-vis du monde agricole, il faudra nous permettre de trouver un équilibre ajustable dans le paiement des dégâts par l'ensemble des territoires.

En plus clair, l'Etat doit nous donner les moyens de ne plus courir après un légitime droit de chasser mais bien à un recouvrement mutualisé des dommages causés au monde agricole. En n'oubliant bien sûr personne, et en premier lieu l'Etat lui-même avec l'ensemble de ses réserves et de ses conservatoires, sans oublier les territoires des collectivités territoriales.

Nous avons la chance d'avoir avec le Conseil départemental du Morbihan des conventions de gestion cynégétique autorisant la chasse. En raison du développement des populations de sangliers, nous les modifions à la demande des sociétés de chasse pour augmenter les jours autorisés à la chasse du sanglier pour permettre une meilleure réactivité et efficacité. Je profite pour remercier le représentant du Conseil départemental ici présent d'être vraiment à l'écoute des acteurs du territoire.

Pour conclure, je voudrais encore une fois tous vous remercier de l'accueil formidable que vous me réservez lors de mes visites de terrain, vous remercier aussi de tout ce temps que vous donnez bénévolement pour votre passion, remercier aussi les administrateurs et les salariés de la Fédération qui nous entourent par leurs compétences et leurs connaissances, et au final vous remercier de notre unité pour l'avenir d'une chasse durable, comprise, partagée et respectable.

Vive la ruralité ! Vive la chasse !

Maurice JOUBAUD
Président